+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

Conditions générales 4x4 Rainbow Toyota Land Cruiser DLE

Pour un voyage entre le 01/11/2021

et le 31/10/2023

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ ou d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : départs du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00, le samedi de 8h00 à 11h00. Retours du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, le samedi de 8h00 à 12h00.
Le samedi après-midi (entre 13h et 16h) et le dimanche ou les jours férié (entre 8h et 16h) sur rendez-vous, une surcharge de 500 ZAR/$N s'applique.

Horaires des centres de location : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30, le samedi de 8h00 à 13h00. Fermeture le 25 décembre.

Centres de location en Namibie : Windhoek
Autres centres de location : Johannesburg, Le Cap, Maun
Les véhicules peuvent être récupérés et déposés dans la plupart des régions d'Afrique australe avec paiement d'un supplément.

Durée minimale de location : 7 jours. Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Age minimum et permis de conduire : 23 ans à 85 ans. Permis « voiture » national et traduction assermentée ou permis international.

CAUTION

Payable par carte de crédit le jour du départ, le montant du dépôt est bloqué sur le compte (empreinte autorisée sur la carte) et doit donc être disponible sur ce compte. Selon le niveau d'assurance :
- 45 000 ZAR/$N avec l'assurance de base
- 3 000 ZAR/$N avec le CER2 (rachat total de franchise)

La somme (caution) sera libérée dans les 21 à 30 jours ouvrable suivant la restitution du véhicule et le contrôle de son état.
Les cartes Visa ou MasterCard sont acceptées.

Tous les prix sont exprimés en ZAR (Rand Sud-Africains), $N (Dollar Namibien) et parfois $US (Dollar des Etats-Unis)

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES KRUGER ET RAINBOW...

Flotte. Large gamme de véhicules 4x4 équipés avec tout le matériel de camping nécessaire pour votre safari en 4x4 en Afrique australe et une gamme de camping-cars pour répondre à vos besoins que vous voyagiez seul, en couple ou en famille.
Le prix de location journalier comprend le **kilométrage illimité**, le **nécessaire de vie, de cuisine et de couchage**, un **réservoir d'eau** et une **bouteille de gaz** pleins, une **assistance 24 heures sur 24** (avec contact d'urgence), des **cartes** (sur demande), les **transferts** aéroport/hôtel (à moins de 25 km des centres de location), **2 chauffeurs,** les **taxes locales**.

LE JOUR J...

Les départs sont possibles du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00, le samedi de 8h00 à 11h00. Le samedi après-midi (entre 13h et 16h) et le dimanche ou les jours férié (entre 8h et 16h) également sur rendez-vous, avec application d'une surcharge de 500 ZAR/$N.
Les voyageurs doivent prévoir 2 à 3 heures pour remplir les formalités administratives et faire la démonstration du véhicule. La remise du véhicule n'est effective que lorsque vous êtes à l'aise avec le véhicule et l'utilisation de l'équipement et que vous disposez de tout le nécessaire pour votre voyage.

...ET LE DERNIER JOUR

Les retours sont possibles du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, le samedi de 8h00 à 12h00. Le samedi après-midi (entre 13h et 16h) et le dimanche ou les jours férié (entre 8h et 16h) également sur rendez-vous, avec application d'une surcharge de 500 ZAR/$N.
Le locataire doit prévoir 1 heure pour remplir les documents de retour et vérifier le véhicule.
Les véhicules doivent être rendus propres et avec un réservoir de carburant plein.

Tous les prix sont exprimés en ZAR (Rand Sud-Africains), $N (Dollar Namibien) et parfois $US (Dollar des Etats-Unis)

CONDITIONS GENERALES

Tous les prix sont exprimés en ZAR (Rand Sud-Africains), $N (Dollar Namibien) et parfois $US (Dollar des Etats-Unis)

Durée minimale de location et coûts

Durée minimale de location : 7 jours. Les locations de véhicules sont calculées par jour calendaire, c'est-à-dire que le jour de la prise en charge ou de la dépose est toujours compté comme une journée entière, quelle que soit l'heure de la prise en charge ou de la dépose. Un jour de location n'est pas calculé sur une base de 24 heures.

Dépôts

Primaires :
Afrique du Sud : Johannesburg, Le Cap
Namibie : Windhoek (uniquement pour les 4x4, pas de camping-cars)
Botswana : Maun (uniquement pour les 4x4, pas de camping-cars)

Secondaires :
Selon les saisons et les demandes, des frais s'appliquent.

Heures de bureau : Lieux de location
- Du lundi au vendredi : 08h00 - 16h30 (dernière remise à 15h00, dernier retour à 16h00)
- Samedi : 08h00 - 13h00 (dernière remise à 11h00, dernier retour à 12h00)

Une surcharge est appliquée en dehors des heures d'ouverture, au coût de N$/R500/US$38 par collecte ou retour en dehors des heures d'ouverture. Les opérations en dehors des heures de bureau sont les suivantes :
- le samedi : 13h00 - 16h00
- Dimanches et jours fériés 08h00 - 16h00

(Les retours tardifs seront facturés sur une base journalière)
Toutes les agences sont fermées le 25 décembre (jour de Noël)

Départ

La remise du véhicule peut prendre environ 2 à 3 heures, en fonction des questions posées et des réactions des clients. Cela implique une explication approfondie et une démonstration du véhicule et de son équipement. Veuillez noter que la signature du rapport sur l'état du véhicule constitue une acceptation de l'état du véhicule. Le loueur doit être informé dans les 24 heures suivant la prise en charge du véhicule (en cas de dommages à l'embrayage dans les 3 premiers jours de la prise en charge) si le locataire rencontre des pépins, des problèmes, des dysfonctionnements ou un malaise. Aucune réclamation ne sera prise en compte pour de telles expériences, et aucune compensation ou responsabilité pour le temps perdu ne sera accordée, si les problèmes ne sont signalés qu'au retour du véhicule. Les jours de location perdus à cause d'un véhicule qui a été récupéré après la date convenue ne seront pas crédités.

Retour

Lors de la restitution du véhicule, veuillez prévoir une heure pour le contrôle du véhicule et de l'équipement. Bien que nous demandions que le véhicule soit rendu avec un réservoir de carburant plein, par courtoisie envers le prochain locataire, nos représentants amèneront le véhicule à notre station de ravitaillement pour s'assurer que le véhicule est plein. Si des recharges sont nécessaires, le montant du carburant sera déduit de la carte de crédit du locataire. Les véhicules doivent être rendus propres, afin que l'enregistrement du véhicule puisse être effectué. Les véhicules rendus excessivement sales se verront facturer des frais de nettoyage de 1000 ZAR/$N (77 $US). Tout véhicule restitué après la date de restitution convenue ou en dehors des heures de bureau normales (sans accord préalable) sera facturé au prix d'une journée complète de location par jour calendaire.
L'entreprise se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage de 1500 ZAR/$N au cas où le véhicule de location serait rendu dans un état de saleté extrême. L'entreprise se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déterminer si un véhicule est extrêmement sale de manière véridique et équitable. Un véhicule de location extrêmement sale comprendra, sans s'y limiter, les cas où les dommages éventuels du/des véhicule(s) de location ne peuvent pas être évalués correctement.
Le locataire sait et comprend qu'il est interdit de fumer dans les véhicules de location, et qu'une redevance de 1500 ZAR/$N sera facturée pour éliminer toute fumée ou odeur causée par le fait de fumer dans le véhicule de location.
Le locataire doit rendre toute cassette de toilettes pour camping-car dans un état de propreté approprié, le cas échéant, faute de quoi la société se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage de 1500 ZAR/$N.

Licence

Un permis de conduire national EB ou code 08 valide ou un permis de conduire international ANGLAIS pour les véhicules de moins de 3500 kg, est requis.

Âge minimum

L'âge minimum autorisé pour louer un véhicule est de 23 ans et l'âge maximum est de 85 ans.

Politique de péage électronique

Pour toute location au départ et/ou au retour de notre dépôt de Johannesburg, des frais de 500 ZAR/$N (38 $US) par contrat de location seront facturés. Cette redevance sera incluse dans votre devis le cas échéant. Des cartes eToll sont installées dans tous nos véhicules. Ces cartes sont débitées des taxes de portique dans le Gauteng, et ouvrent également les portes des péages des principales routes d'Afrique du Sud qui portent le logo eToll.

Options en matière d'assurance

Le bailleur propose deux options de couverture de responsabilité civile, à savoir la couverture standard et la couverture "Super Cover". Cette couverture n'est PAS une couverture de responsabilité civile personnelle, mais une couverture pour les dommages causés à nos véhicules et/ou aux biens de tiers. Détails ci-dessous :

Couverture standard

Cette couverture comporte une franchise de 45 000.00 ZAR/$N / 3 462.00 $US qui est applicable en cas d'accident ou de dommage à notre véhicule ou aux biens de tiers. Cette franchise de 45 000.00 ZAR/$N / 3 462.00 $US est pré-autorisée sur la carte de crédit Visa ou MasterCard du locataire au moment du retrait du véhicule. Les fonds ne seront déduits de ce montant que si le locataire restitue le véhicule et/ou l'équipement dans un état endommagé ou pour tout dommage causé à un tiers. Si aucune réclamation n'existe, cette franchise est libérée dans les 21 à 30 jours ouvrables à compter de la date de retour, par l'institution bancaire du locataire. La couverture responsabilité civile standard ne comprend pas la réparation ou le remplacement des pneus et des pare-brises.

Super Cover

Un tarif journalier est facturé par jour selon votre devis/contrat de location détaillé en tant que CER2. Cette garantie est une garantie SANS FRANCHISE et s'applique aux dommages causés au véhicule et aux biens des tiers. Elle comprend le coût de remplacement ou de réparation des pare-brise, des jantes et des pneus, le vol de la radio et les frais de récupération. Un dépôt de garantie de 3 000 ZAR/$N / 231 $US est pré-autorisé sur la carte de crédit Visa ou MasterCard du locataire au moment de la prise en charge du véhicule afin de s'assurer que le véhicule est rendu à l'endroit et à la date convenus, dans un état de propreté et qu'aucun objet n'est perdu ou endommagé. Ce dépôt de garantie est entièrement remboursé dans un délai de 21 à 30 jours ouvrables, après la date de retour, si toutes les conditions sont respectées.

Frais de traitement des réclamations

Des frais de traitement de 500 ZAR/$N / 38 $US. sont facturés pour toutes les demandes d'indemnisation pour dommages/accidents, quelle que soit l'option de couverture de responsabilité choisie.

Accidents

Les accidents impliquant un seul véhicule sont inclus dans toutes les options de couverture de responsabilité civile, sauf en cas de retournement. En cas de dommages au véhicule loué, les dispositions suivantes s'appliquent :

L'incident :

Tous les accidents doivent être signalés au loueur et, conformément à la loi, à la police locale dans les 24 heures. Un numéro AR (rapport d'accident) de la police doit être obtenu au moment de la déclaration de l'incident. Ce numéro prouve que l'accident a été enregistré. Le fait de ne pas signaler l'accident peut annuler toute la couverture de responsabilité et le bailleur devient entièrement responsable de tous les coûts. Nous vous conseillons de prendre autant de photos que possible du lieu de l'accident et d'obtenir également les coordonnées des tiers, le cas échéant. Celles-ci peuvent être enregistrées au verso de l'enveloppe du pack de location qui vous a été remise lors de la collecte. Nous vous suggérons également de prendre une photo des permis de conduire des personnes impliquées. Un rapport d'accident, qui est fourni dans le PACK DE LOCATION, doit également être rempli. Ces documents et justificatifs seront remis au loueur afin de traiter l'incident.

Le véhicule :

Le loueur est responsable de la récupération du véhicule endommagé auprès de l'agence de location d'origine en fonction de l'option de couverture de responsabilité prise. Un véhicule de remplacement ne sera expédié qu'une fois que le paiement de tous les dommages / frais de récupération du premier véhicule aura été effectué. Le loueur se réserve le droit de retenir un véhicule de remplacement ; cela ne donne droit à aucun remboursement ni à aucune réclamation contre le loueur.
Si le loueur exige la livraison d'un véhicule de remplacement, les frais seront prélevés en fonction de l'option de couverture de responsabilité prise sur la location.
Si le locataire ne peut/veut pas prendre un véhicule de remplacement, aucun remboursement en cas de résiliation anticipée du contrat ne sera envisagé.
Si le locataire continue avec un véhicule de remplacement, ce véhicule sera noté dans le contrat de location en cours et la couverture standard sera applicable. Cette couverture comprend une nouvelle pré-autorisation de 45 000 ZAR/$N / 3 462 $US sur la carte de crédit désignée. La "Super Cover" n'est pas disponible pour un véhicule de remplacement.
Si la franchise applicable est facturée, et si le loueur parvient à se faire rembourser ce montant par le tiers, ce montant sera remboursé au locataire. Cette procédure peut prendre jusqu'à trois ans.

Exceptions et conditions :

Exclusions de toutes les options de couverture :
Le locataire est entièrement responsable de tout dommage causé au véhicule ou aux biens d'un tiers si :
- Les termes du contrat de location ne sont pas respectés ;
- Les dommages sont subis alors que le locataire/conducteur enfreint le code de la route ou les ordonnances ;
- Les dommages au véhicule sont causés par une conduite imprudente, délibérée ou téméraire. Cela inclut :

a) Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues
b) Conduite sur des routes à accès limité ou non reconnues
c) Dépassement des limites de vitesse prévues par l'ordonnance sur les routes
d) Ne pas respecter les restrictions de hauteur des véhicules ;
- En cas d'immersion dans l'eau ou de dommages causés par l'eau salée : un véhicule ne peut pas passer dans une eau de plus de 30 cm de profondeur ;
- Le véhicule a été conduit dans un pays pour lequel une autorisation écrite n'a pas été obtenue du loueur ;
- Les dommages sont dus à une utilisation incorrecte du frein à main ;
- Les dommages sont causés à l'embrayage (Une indemnité est accordée jusqu'à trois jours après l'enlèvement du véhicule, délai au cours duquel un embrayage défectueux peut être signalé. Par la suite, il est considéré comme relevant de la responsabilité du locataire). Le client est alors responsable du coût du kit d'embrayage qui est de 12 500 ZAR/$N / 962 $US incluant la TVA et l'installation pour les 4x4, 24 500 ZAR/$N incluant la TVA et l'installation pour les camping-cars ;
- Les retournements ou tonneaux ne sont couverts par aucune option de couverture de responsabilité. Un retournement est défini comme un véhicule subissant tout type de dommage parce qu'il n'est pas sur ses 4 roues ;
- Le carburant incorrect est versé dans le réservoir de carburant et/ou le carburant dans le réservoir d'eau, entraînera un coût de 20 000 à 1 539 ZAR/$N. Le loueur indique que si cela se produit, le véhicule doit rester éteint et ne doit en aucun cas être démarré. Cela permet de réduire les dommages causés ;
- Pour les camping-cars, les dommages indirects sont couverts, à l'exception des dommages causés à l'unité de climatisation montée sur le toit et au auvent. Il est rappelé aux locataires que les camping-cars sont hauts. La prudence est de mise lorsque l'on passe sous des branches, des ponts, des arcs ou tout autre obstacle aérien.
- Les dommages aériens sont couverts, à l'exception des dommages causés à l'unité de climatisation montée sur le toit et au auvent. Il est rappelé aux locataires que les camping-cars sont hauts. La prudence est de mise lorsqu'on roule sous les branches, les ponts, les arcs ou tout autre obstacle aérien.
- Dommages au châssis par le biais de tous les dommages, y compris, mais sans s'y limiter, les seuils latéraux, l'arbre de transmission, les essieux, les suspensions avant et arrière et le système d'échappement.

Le locataire est responsable de tout dommage ou accident dont le loueur n'a pas été informé lors de la restitution du véhicule. Veuillez noter que les frais applicables seront débités sur la carte de crédit désignée.
Le loueur n'est pas responsable des dommages ou des vols d'objets de nature personnelle. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance voyage et personnelle.

Règles concernant les véhicules de remplacement (que ce soit à la suite d'un accident ou de dommages au véhicule)
En cas de dégâts d'embrayage ou de dégâts d'eau, les dispositions suivantes s'appliquent : les frais de réparation et de récupération (remorquage) du véhicule sont à la charge du locataire. Les taux de récupération / remplacement suivants s'appliquent :
- En Afrique du Sud : 6 ZAR/$N / 0,46 $US par kilomètre
- En dehors de l'Afrique du Sud : 12 ZAR/$N / 0,92 $US par kilomètre
Si un véhicule de remplacement est nécessaire, le loueur remplacera le véhicule dans les 24 heures en Afrique du Sud et dans les 48 heures en dehors des frontières sud-africaines.
Une nouvelle pré-autorisation pour la franchise de la couverture standard sera bloquée sur la carte de crédit Visa ou MasterCard désignée pour le véhicule de remplacement.

Autorisation de recherche et de confirmation de crédit

Le Locataire consent et autorise la Société ou son représentant désigné à entreprendre toute enquête que la Société juge nécessaire concernant le crédit du Locataire et/ou son casier judiciaire auprès de tout bureau de crédit, agence de crédit et/ou autre tierce partie pour confirmer les détails du Locataire lorsque le besoin s'en fait sentir.

Climatisation

La climatisation fournie dans la cabine du véhicule, est conçue pour être utilisée dans les conditions climatiques sud-africaines. Dans les régions où les températures dépassent 30 degrés Celsius ou l'humidité est supérieure à 60 %, l'appareil peut ne pas fonctionner aussi efficacement. Ceci est normal et ne constitue pas un motif pour demander un véhicule de remplacement. Lorsque le véhicule est à l'arrêt ou tourne au ralenti pendant une période prolongée, le climatiseur de la cabine doit être éteint pour éviter tout dommage.

Camping-car : La climatisation dans la zone d'habitation des camping-cars ne fonctionne que lorsqu'elle est branchée sur une alimentation électrique de 220 V. Cette alimentation électrique se trouve dans la plupart des campings. Le véhicule est fourni avec une rallonge, qui est branchée sur le boîtier d'alimentation du camping, puis branchée sur le camping-car dans la prise marquée POWER INLET.

Entrée de poussière
La Namibie et le Botswana sont principalement des régions désertiques arides et la majorité des routes secondaires empruntées, sont des routes de poussière ou de gravier. Il n'est pas possible de rendre les véhicules étanches à la poussière et, par conséquent, les remboursements ou les réclamations pour toute pénétration de poussière de quelque nature que ce soit ne seront pas pris en considération.

Paiement

Le bailleur n'accepte en aucun cas les espèces ou les chèques comme moyen de paiement.
Les cartes de crédit Visa/MasterCard valables, les paiements par TEF ou par virement bancaire sont acceptés pour les locations.

Pré-autorisation : le bailleur n'accepte que les cartes de crédit Visa et MasterCard valides qui sont embossées, afin d'effectuer la pré-autorisation pour la couverture de responsabilité / les dépôts de garantie et les franchises.
Le titulaire de la carte de crédit doit être présent lors de la prise en charge du véhicule.

Le loueur n'est pas responsable des fluctuations monétaires qui peuvent survenir lors d'une transaction.
Le paiement intégral doit être reçu 14 jours avant la date de prise en charge du véhicule.

Équipement
Tous les véhicules sont fournis avec de l'équipement (sauf accord contraire). Nos options de couverture de la responsabilité civile ne couvrent aucun équipement fourni avec le véhicule. Toute perte ou dommage à l'équipement, y compris les articles tels que le GPS, les réfrigérateurs, les compresseurs, les tentes, etc. sera débité de votre carte de crédit. Si l'un de vos équipements venait à mal fonctionner pendant la période de location, le loueur n'est pas tenu de fournir un véhicule de remplacement. Les réparations peuvent être effectuées conformément à la clause intitulée "Réparations de véhicules".

Restrictions routières
Les véhicules 4x4 équipés sont autorisés à circuler sur les routes publiques bitumées ou goudronnées ainsi que sur les pistes 4x4 reconnues par l'État au Botswana, au Mozambique (jusqu'à Vilanculous uniquement), en Namibie, en Afrique du Sud, en Zambie (jusqu'à Livingstone uniquement) et au Zimbabwe (jusqu'à Harare). Le loueur n'autorise en aucun cas l'entrée de nos véhicules dans les pays suivants : Kenya, Angola, Malawi ou Tanzanie. Les endroits situés au nord des lieux autorisés ne sont pas autorisés. Il est fortement recommandé d'éviter de conduire avant le lever et après le coucher du soleil.

Documentation transfrontalière
Une redevance transfrontalière unique par véhicule et par location de 650 ZAR/$N / 50 $US pour les 4x4 et 750 ZAR/$N pour les camping-cars s'applique pour les documents transfrontaliers au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie, en Zambie, au Zimbabwe et au Swaziland. Les papiers du véhicule ne sont exigés que pour le passage de la frontière. Le loueur n'est pas responsable de l'organisation ou du paiement des visas, des permis, des assurances de tiers ou des taxes routières applicables aux pays d'entrée. Ceux-ci sont à la charge du loueur et peuvent être organisés avant le voyage ou aux frontières des pays concernés. Toutes les demandes transfrontalières doivent être accompagnées d'une copie lisible du passeport et du permis de conduire du locataire, qui doit être reçue sept jours avant l'enlèvement.

Réparation des véhicules
Il est possible que pendant votre location, de petites réparations soient nécessaires en raison de la nature du terrain. Des réparations allant jusqu'à 1 000,00 ZAR/$N / 77,00 $US peuvent être effectuées sans autorisation préalable du loueur et ces réparations seront remboursées, sur présentation d'une demande de remboursement accompagnée des reçus originaux. Les montants supérieurs à 1 000,00 ZAR/$N / 77,00 $US nécessiteront une approbation verbale/téléphonique de l'assistance routière du loueur. (Les numéros sont indiqués dans votre dossier de location). Si l'approbation n'est pas obtenue, la demande peut être contestée.
Si un fournisseur facture des frais de déplacement pour remplacer un pneu, il faut obtenir l'approbation de votre agence de recouvrement. Si le loueur autorise une nuitée dans un hôtel en raison de réparations, une indemnité maximale de 950 ZAR/$N /73 $US par nuit et par véhicule est accordée pour un maximum d'une nuit en Afrique du Sud et de deux nuits en dehors de l'Afrique du Sud.
Si un véhicule de remplacement est nécessaire en raison d'un défaut mécanique non dû à une négligence, le loueur remplacera le véhicule dans les 24 heures en Afrique du Sud et dans les 48 heures en dehors de l'Afrique du Sud, sans frais supplémentaires pour le locataire.

Clés
Le loueur doit être informé de la perte des clés ou de leur oubli à l'intérieur d'un véhicule fermé. Le remplacement ou la récupération des clés est à la charge du locataire.
Le loueur ne peut être tenu responsable des heures/jours perdus et/ou de l'hébergement ou de tout autre frais encouru, en raison du remplacement ou de la récupération des clés.

Pneus
Le locataire est responsable de la réparation des pneus à plat ou crevés. Le conducteur ne doit pas dépasser les limites de vitesse fixées par l'ordonnance sur la circulation routière, à savoir 120 km/h sur les routes goudronnées et 80 km/h sur les routes en gravier/étanchéisées ou ondulées. Pour votre sécurité, le loueur recommande une vitesse de 100 km/h sur les routes goudronnées, de 60 km/h sur les routes de gravier/étanchéisées ou ondulées, et de 40 km/h dans les parcs nationaux. Les pneus chauffent et la pression augmente à des vitesses plus élevées. Les pneus sont alors susceptibles d'être endommagés, en particulier sur les surfaces inégales. Lorsque vous remplacez un pneu, assurez-vous qu'il s'agit d'un pneu neuf de la même marque, de la même taille et dont la nappe est de 4 mm ou plus. Les pneus remis à neuf, d'occasion ou rechapés ne sont PAS acceptés. Le locataire est tenu de vérifier la pression des pneus à froid (c'est-à-dire après avoir parcouru moins de 10 km), à intervalles réguliers. Tous les pneus doivent être vérifiés, y compris les pièces de rechange. L'exigence minimale de la société en matière de bande de roulement est de 4 mm, ce qui est conforme aux limites de 3 mm fixées par l'ordonnance sud-africaine sur les routes.

Tracking
Tous les véhicules sont équipés de dispositifs de repérage approuvés par le SABS. Le tracking est surveillé dans toutes les destinations d'Afrique australe, comme le permet le loueur. Le loueur se réserve le droit de reprendre possession du véhicule de location à tout moment s'il est trouvé en stationnement illégal, utilisé pour violer la loi ou semble abandonné et si le locataire enfreint les conditions du contrat de location.

Infractions
Le locataire est responsable de toutes les amendes et pénalités liées à l'utilisation du véhicule par le conducteur ou du véhicule lui-même, encourues pendant la période de location, plus des frais administratifs de 250 ZAR/$N /19 $US pour chaque avis d'infraction ou de pénalité qui a été redirigé par le loueur au locataire.

Annulation / Pénalités de non-présentation

Les annulations sont facturées selon les modalités suivantes. Frais en pourcentage du montant total de la location.
Les retards d'encaissement et/ou les retours anticipés ne donnent pas droit à un remboursement de la location.
- plus de 27 jours avant le départ : 0%.
- 27 à 9 jours avant le départ : 25%.
- 8 à 4 jours avant le départ : 80%.
- moins de 4 jours avant le départ, no-show ou annulation le jour du départ : 100%.

One-Way

Une redevance est due pour toute location nécessitant un dépôt ou une collecte à sens unique entre les dépôts primaires.
Une redevance est due pour toute location qui nécessite une livraison ou une collecte entre un dépôt primaire et un dépôt secondaire ou entre un dépôt secondaire et un dépôt secondaire.

Veuillez également noter que les véhicules qui sont livrés à un dépôt secondaire peuvent être remis avec un réservoir de carburant non plein.

Substitutions

Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, le véhicule réservé n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de le remplacer par un véhicule comparable ou supérieur sans frais supplémentaires pour le locataire. Cela ne constitue pas une rupture de contrat et ne donne pas droit au locataire à une quelconque forme de remboursement ou de réclamation à l'encontre du loueur.

Taxes et fluctuations monétaires

Tous les frais comprennent une TVA de 15 % en Afrique du Sud, de 12 % au Botswana et de 15 % en Namibie. Tous les tarifs sont indiqués en ZAR, N$ et US$. Le bailleur n'est pas responsable des fluctuations monétaires qui peuvent survenir lors d'une transaction.
Les conditions générales sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des taxes gouvernementales.
Tous droits réservés
Les tarifs et les conditions de location sont susceptibles d'être modifiés.

Litige

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l’exécution, de l’interprétation ou de l’application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.